

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 11 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 11 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 01 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Présents** : BASSET Thierry, ENSMINGER Sandrine, GRENIER Bernard, LALUE Jean-Bernard, PRADERIE Marie, RIBATET Marie-Claude, GORSE Francis et GAMOT Franck

**Absents** : MAUD Jean-Christophe, MAZET Pascal excusée

Marie PRADERIE est élue secrétaire de séance.

## **I - APPROBATION DU PROJET DE PROCES VERBAL.**

Approuvé à l'unanimité

## **II – Convention SPA 2019.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, l'utilité de renouveler la convention avec la SPA. Le tarif est de 206.25 euros pour l'année et ne concerne que les chiens.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer cette convention.

## **III – DELIBERATION PLUI.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de PLUI mis en place par la Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède et propose aux conseillers municipaux de s'intégrer à différents groupes de travail pour participer à ce PLUI.

M. BASSET se propose pour l'urbanisme,

Mme PRADERIE se propose pour l'école et le social

Mme RIBATET se propose pour le tourisme

M. LALUE, Maire, se propose sur différents groupes et surtout, l'eau et l'énergie ainsi que l'urbanisme mais seulement en tant que suppléant.

## **IV – DELIBERATION TRANSFERT DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Monplaisant participe déjà à ce transfert de compétence, par ailleurs le Conseil Municipal approuve à nouveau la délibération.

## **V – ASSURANCE STATUTAIRE PERSONNEL.**

M. le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP assurance, le Conseil Municipal décide le renouvellement pour l'année 2019.

## **VI – SOUTENIR L'AMF.**

Monsieur le Maire lit le texte de référence dans ses grandes lignes.

M. GRENIER demande si M. le Maire est pour ce soutien qui lui répond OUI.

Après discussion, le soutien à l'AMF est voté à l'unanimité.

## **VII – TARIFS CONCESSIONS.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22/12/1990 qui propose les anciens tarifs sur une base de 300 Francs.

Il rappelle aussi la procédure de reprise des concessions pour un montant budgétisé à plus de 20 000 euros.

A ce jour, les dimensions des concessions ont augmenté pour éviter le sur mesure devenu trop excessif.

Le Conseil Municipal propose une durée de 50 ans et délibère sur les tarifs à appliquer.

Après discussion, ils décident d'appliquer les tarifs suivants :

Concession simple : 150 euros

Concession double : 250 euros

Place au Columbarium simple : 350 euros      double : 400 euros

### **VIII – PREPARATION BP 2019.**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire plus de voirie en 2019 en prenant SIORAT au détriment de la CYPRIOTE dont les travaux ne sont pas concluants.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

VOTE et APPROUVE le budget primitif 2019 de la Commune :

Section de fonctionnement en recettes et dépenses :      179 762.27 €

Section d'investissement en recettes et dépenses :      89 766.00 €

### **IX- SUBVENTIONS 2019.**

Monsieur le Maire présente l'association Chat libre qui propose de récupérer les chats errants sur la commune.

M. GRENIER rajoute que cette association fait du très bon travail car elle stérilise et puce ces chats.

Les membres du conseil municipal décident de verser une subvention de 100.00 euros à cette association pour l'année 2019.

M. Le Maire propose d'allouer la même subvention aux associations de la communes mais les membres du conseil municipal pensent que le Comité des fêtes à besoin de plus de fonds pour proposer des activités sur l'année.

M. GAMOT rappelle que les feux d'artifices proposés lors de la fête a été un réel succès et souhaite le pérenniser.

Mme RIBATET dit se contenter du montant de la subvention 2018 attribuée à la Bibliothèque.

De ce fait, le montant des subventions aux associations de la commune de Monplaisant sera pour l'année 2019 comme suit :

Comité des fêtes : 500.00 euros

Bibliothèque :      300.00 euros

ANACR :      250.00 euros

M. Le Maire rappelle l'intérêt de l'association Terre en Vert qui détruit les nids de frelons.

Le montant de la subvention passera en 2019 à 150.00 euros au lieu de 100.00 euros comme prévu.

### **X – QUESTIONS DIVERSES.**

Les membres du Conseil municipal décident de prévoir un règlement quant à l'utilisation de la salle des fêtes lors du marché gourmand.

Mme RIBATET demande à ce que les vitres de la bibliothèque soient nettoyées.

M. GAMOT annonce que Vicky LOVISA est installée sur la commune de Monplaisant en tant que « parc et jardins » et que Charles COURRIERE dispose d'une machine pour nettoyer les chemins...

Par rapport à la zone artisanale, M. Le Maire parle de la pétition qui a été faite sur la commune de BELVES et lit la lettre de référence.

Par la suite, il lit sa lettre de réponse qui est validée par les membres du Conseil Municipal. Il dit aussi, que M. le Sous-préfet souhaite le rencontrer.

M. GAMOT demande à ce que l'élagage des arbres en bord de route soit fait. Des devis seront demandés en ce sens

**Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 10.**